

Bulletin de liaison - VOLUME XVI - N° I – septembre 2014

À venir en 2014-2015

Par Mona Greenbaum, directrice de la Coalition des familles homoparentales

Chaque année, en septembre, j'aime vous donner, que vous soyez d'anciens ou de nouveaux membres, une mise à jour à propos de la Coalition. J'en profite pour vous mettre au courant des enjeux liés à la famille pour la prochaine année. Après tout, le bien-être de notre communauté et de nos familles est au centre de notre mission.

Donc, qu'est-ce qui s'en vient cette année?

Changement de nom : Tout d'abord, vous avez peut-être remarqué que nous ne nous appelons plus « La Coalition des familles homoparentales ». Nos membres ont adopté à l'unanimité notre nouveau nom lors de notre assemblée générale annuelle en juin. Nous sommes maintenant connus sous le nom de « Coalition des familles LGBT/ LGBT Family Coalition ». Étant donné que nous accueillons un nombre grandissant de familles avec des parents trans dans notre groupe, nous sentions qu'il était important que notre nom reflète cette diversité. Ce changement de nom va de pair avec notre mandat d'organiser chaque année des activités destinées spécifiquement aux personnes trans. Nous sommes très fiers d'être l'une des organisations les plus inclusives envers les trans de l'ensemble du Québec.

Ateliers pour le personnel scolaire : Autre raison d'éprouver de la fierté – chaque année, nous présentons des ateliers auprès de milliers de professionnelles et professionnels, particulièrement celles et ceux qui travaillent dans les écoles, afin de les aider à lutter contre l'homophobie et le harcèlement fondé sur le sexe ainsi qu'à devenir plus inclusifs en matière de diversité familiale. En juin dernier, nous avons publié un communiqué après avoir passé la marque de 10 000 professionnelles et professionnels formés (**communiqué de presse** : http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/press/comm_presse_10000profs.pdf). Pour répondre à la demande grandissante pour ces ateliers, nous allons former une douzaine de nouveaux facilitateurs et facilitatrices cet automne. Ils et elles se joindront à nos équipes de Montréal et de Québec.

Récemment, plus de 80 professeurs, doyens et directeurs de programme ont signé des lettres qui attestent de la qualité de nos formations et de la nécessité pour leur clientèle étudiante de connaître l'homophobie et le harcèlement fondé sur le sexe. Ces lettres confirment également que les étudiantes et étudiants apprécient nos visites.

Ressources en ligne pour les professionnelles et professionnels qui travaillent avec les jeunes et les familles : Pendant l'été, notre super bénévole, Amy Green, a consacré des centaines d'heures à la construction de notre site Web afin que celui-ci héberge l'immense variété de ressources que nous offrons aux enseignantes et enseignants, psychologues, travailleuses et travailleurs sociaux ainsi qu'aux autres professionnelles et professionnels. Veuillez cliquer ici pour savoir ce que nous offrons (**ressources et outils** : <http://www.familleslgbt.org/youth.php?lang=fr>).

Nous présentons actuellement des ateliers dans l'ensemble des douze facultés de l'éducation de la province. Nos nouvelles ressources en ligne sont très précieuses pour une toute nouvelle génération d'enseignantes et d'enseignants qui seront mieux équipés pour affronter l'homophobie et le harcèlement fondé sur le sexe ainsi que pour mieux comprendre la réalité de nos familles. Ce travail aura de toute évidence des répercussions sur l'expérience scolaire de nos jeunes.

Projet de livre : Nous sommes également très passionnés par un autre projet, celui d'un ouvrage sur l'art d'être parent LGBT qui porte le titre *Familles LGBT au Québec : moment présent et évolution* et qui sera lancé au printemps 2015. D'ailleurs, nous avons besoin de votre aide puisque nous sommes à la recherche de photos de famille et de courts témoignages pour rendre l'ouvrage vivant. Si vous avez de belles photos de votre famille, veuillez nous les faire parvenir. C'est une excellente manière de rendre nos familles plus visibles.

Pour les futurs parents : Nous aurons notre première fin de semaine intensive de l'année en novembre ([futurs parents : http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/ateliers_futurs_parents.pdf](http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/ateliers_futurs_parents.pdf)) ainsi que des ateliers mensuels à Québec à partir de janvier. Il s'agit d'une excellente occasion d'en apprendre davantage sur la manière de devenir des parents LGBT et pour établir des liens avec d'autres personnes qui en sont au même point dans leur vie.

Pour ceux et celles qui ont déjà des enfants : Nous continuerons à offrir des activités intéressantes pour les familles, comme notre récente sortie lors d'un match de baseball des Capitales à Québec. C'est une excellente façon pour vous et vos enfants de revoir des amis et de vous en faire de nouveaux. Nous sommes impatients de vous voir lors de notre grand pique-nique annuel chez Jenna et Eby ([pique-nique : http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/news/calendrier/pique%20nique%202014.pdf](http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/news/calendrier/pique%20nique%202014.pdf)). L'an dernier, près de 200 adultes et enfants se sont rendus dans leur magnifique ferme biologique. Plus tard cet automne, venez cueillir des citrouilles avec nous à Oka ([cueillette de citrouilles : http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/news/calendrier/cueillette%20de%20citrouilles%20octobre%202014.pdf](http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/news/calendrier/cueillette%20de%20citrouilles%20octobre%202014.pdf)).

Sur une note plus sérieuse, nous devons également suivre de plus près quelques enjeux importants :

Programme de procréation assistée : L'arrivée du nouveau gouvernement libéral se traduira par des compressions budgétaires. L'un des éléments qui passera sans aucun doute à la moulinette est le relativement nouveau Programme de procréation assistée. Plusieurs femmes, et même quelques hommes, de notre communauté ont profité de ce programme qui couvre les frais associés à la procréation assistée par l'entremise du régime d'assurance-maladie. Il semble que Gaétan Barrette, le ministre de la Santé, soit décidé à diminuer les immenses coûts associés à ce programme. La question est de savoir si le programme sera complètement éliminé ou s'il ne le sera que partiellement (par ex. couverture seulement pour le premier enfant ou couverture à 30 % des frais)? Et, encore plus important pour nous à titre de communauté : serons-nous traités différemment du reste de la population? Avant son élection, Gaétan Barrette a parlé de couper les personnes qui souffraient d'infertilité « sociale » plutôt que d'infertilité « médicale » (lire ici les lesbiennes et les femmes célibataires). Les deux mémoires que nous avons présentés lors de la commission parlementaire sur la procréation assistée ont toutefois été bien intégrés dans le rapport final de la commission qui indique qu'un traitement différent envers la communauté LGBT serait clairement discriminatoire. On dirait que Gaétan Barrette a fait ses devoirs puisque depuis le lancement du rapport en juin, il a cessé de parler de « l'infertilité sociale ». Nous verrons cet automne...

Maternité de substitution et adoption : Ces éléments seront à coup sûr d'actualité cette année, mais plus probablement vers la fin de l'année (printemps 2015). Un comité au sein du ministère de la Justice travaille présentement à un rapport sur la réforme du droit de la famille. La maternité de substitution et l'adoption font partie des questions qui seront abordées. En ce qui concerne l'adoption, le comité examinera sans doute la question des adoptions ouvertes (où les parents biologiques maintiennent certains liens avec l'enfant), ce que nous devons surveiller attentivement. Pour ce qui est de la maternité de substitution, nous demandons constamment au gouvernement de légiférer sur cette pratique afin que les parents, les enfants, les mères porteuses et les donneuses d'ovules soient protégés sur le plan juridique. La situation actuelle est un vide juridique complet qui mène à toutes sortes de problèmes allant des conflits sur la filiation aux problèmes avec le congé parental.

Comme toujours, nous suivons attentivement ces questions et nous y participerons par des interventions dans les médias, des consultations et du lobbying pour que nos voix soient entendues.

Financement : Pour ce qui est de l'avenir immédiat toutefois, nous devons mettre l'accent sur le financement de notre propre organisation. Avec chaque année qui passe, et notre organisation qui grandit, nos besoins financiers sont de plus en plus importants. Même si nous avons des rencontres prévues avec les différents ministères qui nous financent, nous avons également désespérément besoin de votre aide. Le paiement rapide de votre cotisation

annuelle et (encore mieux!) l'ajout d'un don sont des manières de nous aider à poursuivre notre important travail ([renouvellement de l'adhésion et don](http://www.familleslgbt.org/membership.php?lang=fr) : <http://www.familleslgbt.org/membership.php?lang=fr>). Votre contribution, comme toujours, nous aide à poursuivre notre important travail pour nos familles et surtout pour nos enfants. J'espère vous voir cette année!

.....
Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à <mailto:info@famillesLGBT.org> ou par la poste à CF-LGBT, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 405, Montréal (Québec) H2Y 1E6
.....

Les nouvelles en bref à septembre 2014

Les nouvelles du Québec

6 juin 2014 – Le ministre de la Santé Gaétan Barrette affirme que le rapport de 386 pages sur le programme de Programme québécois de procréation assistée préparé par le commissaire à la santé et au bien-être est « excellent », mais qu'il pourrait tout de même renoncer au programme, en place depuis quatre ans, par souci d'économie. M. Barrette a expliqué qu'il envisageait deux options : un nouveau projet de loi qui mettrait en œuvre les recommandations du commissaire cet automne ou la fin du financement public du programme, en partie ou en entier, ce qui déplacerait les fécondations in vitro et les autres procédures coûteuses des hôpitaux publics et des cliniques de procréation assistée du Québec vers le secteur privé.

« Toutes les possibilités sont envisagées », a déclaré Gaétan Barrette aux journalistes, faisant remarquer que la procréation assistée n'est pas un service de santé essentiel.

Le budget de la santé au Québec augmente de 4 à 5 % par année. Cette année, l'augmentation a été ramenée à 3 % et Gaétan Barrette a confirmé qu'il étudiait la possibilité d'éliminer des procédures et des examens coûteux, comme la procréation assistée, pour dépenser le budget de la santé plus efficacement.

Le programme québécois, dont le budget initial était de 30 M\$ en 2010-2011, a coûté près de 70 M\$ en 2013-2014. L'objectif annoncé de récupérer 100 M\$ dans l'ensemble des coûts en santé par la diminution des coûts des soins prénataux aux bébés prématurés nés dans le cadre du programme ne s'est pas matérialisé.

« Le statu quo est inacceptable », a déclaré Robert Salois, commissaire à la santé et au bien-être, aux journalistes. Il a ajouté que des lignes directrices étaient nécessaires pour décider qui pouvait bénéficier du programme et quelles procédures devaient être utilisées. M. Salois a déclaré que les parents qui avaient déjà un enfant devaient être exclus du programme, tout comme ceux qui sont devenus volontairement stériles. Un âge limite de 42 ans, avec une petite marge de manœuvre selon la santé reproductive de la mère, devrait être mis en place.

La commission suggère que le gouvernement continue d'accepter les demandes de parents célibataires et homosexuels pour l'accès au programme de procréation assistée. Elle demande également un débat public sur les aspects légaux, éthiques, cliniques et sociaux de la maternité de substitution.

11 juin 2014 – Peu importe la manière dont un enfant a été conçu, il ou elle a le droit d'être adopté par ses parents d'intention, conclut la Cour d'appel dans un jugement qui accorde une certaine valeur aux contrats de mère porteuse au Québec.

Dans la décision rédigée par le juge Yves-Marie Morissette, la Cour d'appel a rayé le lien juridique avec la mère porteuse pour permettre l'adoption de l'enfant par la mère d'intention, comme le prévoyait l'entente privée de maternité de substitution entre les parties.

Jusqu'ici, les juges ne s'entendaient pas sur la maternité de substitution au Québec. Le Code civil ne reconnaissant pas les contrats relatifs à celle-ci, il est impossible de les faire respecter. Les juges étaient donc partagés sur la légalité de l'adoption par les parents d'intention. Plusieurs juges qui ont traité des cas avec des pères homosexuels ont accepté les ententes alors qu'en 2009, la demande d'un couple hétérosexuel a été refusée.

L'affaire concernait un couple qui a utilisé les services de la même mère porteuse, une amie, à deux reprises. En 2009, la mère porteuse (qui n'est pas la donneuse d'ovule) a porté le premier enfant du couple. La mère d'intention n'a eu aucun problème à adopter l'enfant qui est lié biologiquement à son mari.

Pour le deuxième enfant conçu de la même manière trois ans plus tard, la situation a été différente. Le juge a refusé d'autoriser l'adoption, même si la mère porteuse a clairement déclaré qu'elle ne ressentait aucun lien envers l'enfant. Au cœur du refus se trouvait l'idée que la mère porteuse avait été payée et que la maternité de substitution allait à l'encontre de l'ordre public.

En Cour d'appel, cependant, le juge a invoqué l'intérêt de l'enfant pour justifier la reconnaissance juridique de la mère d'intention comme parent de l'enfant. Il a déclaré que tous les enfants devraient avoir les mêmes droits, sans égards aux circonstances de leur conception.

Me Alain Roy est professeur de droit à l'Université de Montréal et président d'un comité du ministère de la Justice qui se penche actuellement sur la réforme du droit de la famille. Me Roy est sceptique quant aux conclusions juridiques de ce jugement étant donné l'état actuel du droit. Il affirme que si la loi ne reconnaît pas de tels contrats, c'est parce que les législateurs n'avaient pas l'intention d'encourager la maternité de substitution comme une pratique socialement acceptable.

« Il reste maintenant à déterminer si l'on considère toujours que ces impératifs sociaux sont tels qu'ils doivent primer sur l'intérêt particulier des enfants, d'où l'importance des réflexions à venir », a conclu Me Roy.

12 juin 2014 – La gardienne de but vétérane de l'équipe canadienne de hockey Charline Labonté affirme publiquement son statut d'athlète homosexuelle. « Je suis gaie, amoureuse et fièrement authentique », a-t-elle écrit dans une histoire publiée par OutSports.com et LezSpreadTheWorld.com.

Charline Labonté, 31 ans, qui a remporté une quatrième médaille d'or olympique d'affilée lors des jeux tenus à Sotchi en février dernier et qui a laissé entendre qu'elle accrochait ses patins à l'échelle internationale, était mal à l'aise de jouer en Russie.

« Les nouvelles lois russes dont, entre autres, celles qui sanctionnent tout acte de "propagande homosexuelle", ont créé un malaise ressenti par la plupart des gens autour de moi, gai ou hétéro, a révélé Charline Labonté. Avions-nous peur? Eh oui! Étions-nous en danger? Aucune idée. Nous étions là pour une seule et unique raison : celle de rivaliser au plus haut niveau de nos capacités. Le travail derrière notre qualification avait été tellement acharné, personnellement je ne pouvais pas laisser les distractions extérieures me séparer de mon rêve ultime. »

L'athlète originaire de Greenfield Park au Québec a indiqué qu'elle était heureuse d'avoir son amoureuse, la patineuse de vitesse membre de l'équipe olympique Anastasia Buscis à ses côtés à Sotchi, ce qui a rendu les célébrations pour la médaille d'or encore plus agréables.

5 août 2014 – *Ulysse et Alice, Tango a deux papas, La fille qui voulait être un garçon, Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi?* Voilà quelques-uns des titres que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le plus important syndicat d'enseignantes et d'enseignants de la province, propose pour les garderies et les écoles primaires. Une liste de lecture pour les jeunes a été créée pour aborder les questions relatives à l'homosexualité, la bisexualité, la diversité familiale et le harcèlement.

« Ce sont des livres qui traitent des stéréotypes, ils ne portent pas sur la sexualité », a déclaré Jacques Pétrin, président du comité pour la diversité sexuelle de la CSQ qui a créé la liste. L'initiative est surtout destinée à lutter contre les préjugés, mais elle peut également aider le personnel enseignant et celui des garderies à aborder ces questions avec les enfants.

La proposition de la CSQ a suscité un vaste éventail de réactions sur les médias sociaux. Certains parents croient qu'il s'agit d'une excellente manière d'éduquer les enfants et de lutter contre les préjugés alors que d'autres ont condamné avec véhémence l'idée en indiquant que les enfants sont trop jeunes pour aborder ces thèmes.

Michel Dorais, professeur en travail social à l'Université Laval, affirme que « tous les enfants sont concernés par ces questions parce qu'aucune famille au Québec ne connaît pas une personne LGBT. Les gens qui s'opposent au respect de la diversité humaine, qu'ils soient racistes, sexistes ou homophobes, ont droit à leurs opinions, mais les sociétés canadienne et québécoise ont fait, par l'entremise de leurs lois, d'autres choix ».

La liste est disponible sur le site Web de la CSQ.

10 août 2014 – Une marche en faveur des droits des personnes trans réunissant plus de 300 manifestants dénonce la procédure actuelle requise pour les changements de prénom et de mention de sexe sur les documents d'identification.

« Nous avons marché parce que les procédures actuelles sont discriminatoires », a déclaré par voie de communiqué Caroline Trottier-Gascon, une des organisatrices de la manifestation. « Elles provoquent la marginalisation des personnes trans qui ne peuvent fournir d'identification appropriée sans se conformer à des critères inacceptables ».

Le changement de prénom et de mention de sexe au Québec exige présentement la reconnaissance de professionnels de la santé mentale de même que des preuves de changements physiques allant du traitement hormonal substitutif dans le cas d'un changement de nom à la chirurgie génitale pour le changement de mentions de sexe.

Le projet de loi 35, qui modifie les exigences en matière de changements de mention de sexe, a été adopté en décembre 2013. Malgré cela, affirment les organisateurs, la loi toujours pas été mise en place. Les organisateurs estiment que le délai est inacceptable puisqu'il prolonge la période d'attente de nombreuses personnes trans qui souhaitent modifier légalement leur identité.

11 août 2014 – Raymond Gravel, ancien député du Bloc québécois et prêtre québécois bien connu, est décédé. Le diocèse de Joliette a déclaré que Raymond Gravel était décédé des suites du cancer du poumon au Centre hospitalier régional de Lanaudière situé au nord-est de Montréal. L'homme de 61 ans avait admis, il y a peu de temps, avoir fumé pendant 49 ans.

Le militant social, connu pour son franc-parler, a représenté la circonscription de Repentigny dans la région de Montréal à la Chambre des communes de 2006 à 2008. Raymond Gravel était connu pour ses positions progressistes sur l'homosexualité, le mariage homosexuel, les droits à l'avortement et le rôle des femmes dans l'église.

Véronique Hivon, ancienne ministre du cabinet du PQ, a déclaré que le soutien de Raymond Gravel avait contribué à faire avancer son projet de loi sur la légalisation de l'aide médicale à mourir au Québec. « Il n'avait pas peur d'aller à l'encontre des positions établies de l'église, a-t-elle déclaré. Il a ajouté une voix de sagesse, d'humanité et de compassion au débat ».

Les nouvelles Canadiennes

12 juin 2014 – Les électeurs et électrices de l'Ontario élisent une première ministre homosexuelle pour la première fois de l'histoire au Canada. La libérale Kathleen Wynne, tourmentée par le scandale et gênée par plus d'une décennie de squelettes dans le placard, a réussi à obtenir une victoire décisive qui lui procure un gouvernement majoritaire.

La grande victoire de Kathleen Wynne est un fiasco complet pour Tim Hudak, chef du Parti progressiste-conservateur dont la plateforme d'austérité s'est avérée controversée et s'est traduite par d'immenses défaites pour son parti. Tim Hudak a annoncé sa démission quand l'ampleur de la défaite de son parti est devenue évidente.

Les sondages avant le jour de l'élection avaient laissé la porte ouverte à tous les scénarios, d'une majorité des conservateurs jusqu'à un NPD minoritaire, mais peu avaient prévu l'ampleur du balayage réussi par Kathleen Wynne.

Les résultats en Ontario reflètent une tendance à rebondir des partis libéraux partout au pays.

17 juin 2014 – Mettant en évidence un important changement dans la loi canadienne, un nouveau certificat de naissance, qui officialise son statut masculin, a été accordé à un garçon transgenre de 12 ans de l'Alberta. Le certificat a été présenté publiquement à Wren Kauffman dans le cadre d'un brunch de la fierté organisé par le maire d'Edmonton. Le nouveau certificat est le résultat d'une plainte déposée par Wren Kauffman auprès de la Commission des droits de la personne de l'Alberta en s'appuyant sur l'impossibilité de modifier le sexe indiqué.

Avant, l'Alberta ne permettait un changement légal de sexe que si la chirurgie pour changement de sexe avait été effectuée, une ancienne pratique qui a également été rejetée par un juge local qui a décrété que cette façon de faire violait les droits des personnes transgenres.

Des plaintes en droits de la personne similaires ont également été présentées dans quatre autres provinces : Ontario, Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba, ce qui pourrait se traduire par un balayage des victoires dans les droits des personnes transgenres.

25 juillet 2014 – La première mosquée accessible aux gais de Nouvelle-Écosse devrait ouvrir en août. La Halifax Unity Mosque est un prolongement la Toronto Unity Mosque, également connue sous le nom de el-Tawhid Juma Circle. Selon la page Facebook de la mosquée, celle-ci est un lieu « d'égalité entre les sexes et d'affirmation LGBTI/allosexuelle » destinée aux musulmans. Syed Adnan Hussein recueille des appuis pour la Halifax Unity Mosque depuis un certain temps. Il a trouvé un emplacement pour la mosquée et souhaite commencer la pratique religieuse en août. Il espère accueillir des personnes aux identités sexuelles variées. Plusieurs musulmans vivent dans des pays où le fait d'être homosexuel est considéré comme un crime. Ils fuient souvent leur pays d'origine pour échapper à la persécution.

Le mariage gai – un historique

28 mai 2014 – Le Bureau des statistiques des **États-Unis** commence à comptabiliser les couples homosexuels comme des familles dans ses statistiques. Cela reflète l'évolution de la société américaine sur cette question et le fait qu'un nombre grandissant d'États reconnaissent le mariage homosexuel.

5 juin 2014 – Le Parlement de la **Slovaquie** amende sa constitution pour définir le mariage comme une union entre un homme et une femme. Il ferme ainsi sans contredit la porte au mariage homosexuel et provoque les protestations parmi les groupes de défense des droits. Aucune forme d'union civile homosexuelle n'est légale en Slovaquie où plus de 70 % de la population de 5,4 millions de personnes est chrétienne.

Un sondage d'opinion réalisé en 2012 a toutefois montré que 47 % des Slovaques appuyaient l'union civile pour les couples homosexuels alors que 38 % s'y opposaient. Le mariage homosexuel est légal dans quelques-uns des 27 États qui forment l'Union européenne (UE), y compris en Grande-Bretagne et en France, alors que l'union civile est reconnue par la République tchèque, l'Allemagne et d'autres pays.

19 juin 2014 – Les législateurs du **Luxembourg** appuient en masse des changements à la législation relative au mariage du petit État d'Europe. Les personnes homosexuelles ont maintenant le droit de se marier et d'adopter des enfants.

Xavier Bettel, qui est devenu le premier ministre du Luxembourg en décembre est ouvertement gai.

L'Afrique du Sud, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et l'Uruguay autorisent le mariage homosexuel partout sur leur territoire. Les États-Unis, le Royaume-Uni et le Mexique l'autorisent dans certaines régions.

25 juin 2014 – Après qu'un juge fédéral de l'**Indiana** ait invalidé l'interdiction du mariage homosexuel par l'État, des couples se précipitent dans les bureaux de greffiers des comtés partout dans l'État pour se marier. Le bureau du procureur général a cependant indiqué son intention de porter la décision en appel.

25 juin 2014 – Dans une énorme victoire dans la lutte pour le droit égal au mariage en **Utah** et partout au pays, une cour d'appel fédérale se range contre l'interdiction du mariage par l'État. La cour d'appel des États-Unis pour le dixième circuit est d'accord avec un tribunal inférieur que l'interdiction du mariage par l'Utah enfreint les garanties de protection égale et de processus équitable de la constitution américaine.

« Pour la première fois aujourd'hui, une cour d'appel fédérale a décrété que l'exclusion des couples homosexuels de la liberté de se marier était inconstitutionnelle », a déclaré par voie de communiqué Kate Kendell, directrice générale du National Center for Lesbian Rights (NCLR). « Le tribunal a clairement indiqué que la promesse d'égalité ancrée dans notre constitution américaine chérie comprend la vie des lesbiennes, gais, bisexuels et bisexuelles, et transgenres des États-Unis ainsi que celle des personnes qu'elles aiment. Cette reconnaissance constitue une étape importante dans le parcours de notre pays vers l'inclusion complète – et une qui influencera sans aucun doute les autres tribunaux dans les mois à venir. »

27 juin 2014 – Un mariage de masse pour des couples lesbiens, gais, transgenres, allosexuels et bispirituels, qui est considéré comme le premier du genre au **Canada**, est célébré pendant la World Pride. Le Grand Pride Wedding (« grand mariage de la fierté ») impliquait des couples de partout au Canada de même que des personnes originaires de pays où le mariage homosexuel est illégal. Environ 1000 personnes ont participé au Grand Pride Wedding, qui serait le plus grand du genre en Amérique du Nord.

1^{er} juillet 2014 – Un juge fédéral invalide l'interdiction constitutionnelle du mariage homosexuel au **Kentucky**. Le tribunal a cependant décidé de surseoir à sa décision, ce qui signifie que les couples ne peuvent pas encore faire de demandes de licences dans cet État. Le gouverneur démocrate Steve Beshear devrait en appeler de cette ordonnance.

7 juillet 2014 – L'Organisation des Nations Unies (ONU) décide de reconnaître les mariages homosexuels de l'ensemble de son personnel, annonce Ban Ki-moon. L'ONU ne reconnaissait auparavant que les unions entre des employés originaires de pays où le mariage homosexuel est légal. La nouvelle politique s'applique aux 43 000 personnes qui forment le personnel de l'ONU à travers le monde.

15 juillet 2014 – Les législateurs de la **Croatie** adoptent une loi attendue depuis longtemps qui permet aux couples homosexuels de s'inscrire comme conjoints de fait. Les couples ont ainsi les mêmes droits que leurs pairs hétérosexuels, sauf pour l'adoption d'enfants.

17 juillet 2014 – Une femme de la **Finlande** qui s'est affirmée comme transgenre pendant son mariage devrait pouvoir être reconnue légalement comme une femme sans changer son état matrimonial, affirme Amnesty internationale après que la Cour européenne des droits de l'homme ait prononcé une décision contre elle. À cause de l'interdiction du mariage homosexuel en Finlande, Heli, 49 ans, n'est pas en mesure d'obtenir la reconnaissance légale de sa mention de sexe à moins qu'elle ne transforme son mariage de 18 ans en partenariat civil. Elle a déjà subi une évaluation psychiatrique et une stérilisation dans le cadre des exigences légales de la Finlande pour la reconnaissance du sexe.

« Par cette décision extrêmement décevante, la Cour européenne des droits de l'homme cautionne les lois répressives de la Finlande qui nuisent aux personnes trans et qui renforcent les stéréotypes liés au genre tout en étant dommageables », affirme Jezerca Tigani, directeur adjoint des programmes pour l'Europe et l'Asie centrale d'Amnistie internationale.

18 juillet 2014 – La cour d'appel des États-Unis statue que l'interdiction de l'égalité au égal par l'**Oklahoma** est inconstitutionnelle et que les couples devraient avoir l'autorisation de se marier. L'État de l'Oklahoma aura la possibilité de faire appel de la décision. À compter de maintenant, la suspension des mariages des couples homosexuels demeure en vigueur.

23 juillet 2014 – Le juge de district américain Raymond P. Moore prononce un jugement contre l'amendement constitutionnel du **Colorado** qui interdit l'égalité au mariage. Dans l'affaire *Burns c. Hickenlooper*, les avocats ont intenté une poursuite contre l'État au nom de six couples homosexuels qui soutenaient que l'interdiction de l'Égalité du mariage par le Colorado allait à l'encontre de la constitution des États-Unis. Le juge Moore a ajourné sa décision jusqu'au 25 août pour permettre à l'État de faire appel devant la cour d'appel américaine.

Plus de 70 procès remettent en question les interdictions discriminatoires du mariage partout aux États-Unis dans 30 des 31 États où une telle interdiction existe en plus de Porto Rico. En tout, 33 États bénéficient du droit égal au mariage ou ont vu les interdictions par l'État être déclarées inconstitutionnelles par les tribunaux. Les couples homosexuels peuvent se marier légalement dans 19 États et dans le District de Columbia.

26 juillet 2014 – La juge de la cour de circuit de **Floride** Sarah Zabel invalide l'interdiction du mariage homosexuel par l'État, ordonnant aux greffiers du comté de Miami-Dade de permettre aux couples homosexuels aimants et engagés de se marier. La cour a ajourné la décision en attendant l'appel. Cette décision est la deuxième à survenir en juillet en faveur des couples homosexuels de la Floride.

13 août 2014 – Une cour d'appel fédérale refuse une demande pour retarder sa décision d'invalider l'interdiction du mariage homosexuel par la **Virginie**. Un tribunal de la cour d'appel des États-Unis pour le quatrième circuit à Richmond refuse la demande d'un greffier du comté du nord de la Virginie de suspendre la décision pendant que celle-ci est portée en appel devant la Cour suprême.

Cela signifie que sans l'intervention de la Cour suprême des États-Unis, les couples homosexuels peuvent commencer à se marier.

En juillet, la cour a décidé que l'interdiction du mariage homosexuel approuvé par les électeurs était inconstitutionnelle.

Les nouvelles internationales

30 mai 2014 (Advocate News) Zakhele Mbhele, qui fait partie du parlement **sud-africain**, entre dans l'histoire alors qu'il est assermenté comme député de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud. Il devient ainsi le premier député noir ouvertement gai de tous les pays africains.

« L'une des choses les plus dommageables de l'homophobie est son effet destructeur sur l'estime de soi des jeunes LGBT, a déclaré Zakhele Mbhele. C'est assurément l'un des problèmes contre lequel j'ai lutté quand j'ai accepté ma sexualité pendant mon adolescence ».

L'arrivée de Zakhele Mbhele sur la scène politique africaine ne pourrait être plus opportune pour ceux et celles qui sont à la recherche de bonnes nouvelles pour les personnes LGBT qui doivent affronter des politiques brutales et draconiennes qui visent les Africains LGBT, comme la terrible nouvelle loi antiafricaine de l'Ouganda qui impose des sentences à vie en prison pour des activités sexuelles consensuelles entre deux adultes du même sexe.

Comme l'a fait remarquer le contributeur du *Washington Post* Andrew Reynolds, Zakhele Mbhele est le 203^e député ouvertement gai élu à travers le monde. Coos Huijsen, aux Pays-Bas, a été le premier en 1976.

2 juin 2014 (Gay Star News) Dans un rapport marquant, l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)** se joint à ONU Femmes, ONUSIDA, UNICEF, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) pour condamner la stérilisation forcée des personnes transgenres et intersexes.

Le rapport, intitulé *Eliminating forced, coercive and otherwise involuntary sterilization - An interagency statement* (« L'élimination de la stérilisation forcée, coercitive et autrement involontaire – Une déclaration interinstitutionnelle ») constitue une déclaration ferme en appui aux droits des personnes transgenres et intersexes afin qu'elles soient reconnues selon le genre auxquelles elles s'identifient sans avoir à subir d'intervention chirurgicale invasive.

La stérilisation sans un consentement complet, libre et informé a été décrite par différents organismes internationaux, nationaux et régionaux des droits de la personne comme une pratique involontaire, coercitive ou forcée ainsi que comme une violation des droits fondamentaux de la personne, y compris le droit à la santé, le droit à l'information, le droit à la vie privée, le droit de décider du nombre et de l'espacement des enfants, le droit de fonder une famille et le droit de ne pas être victime de discrimination.

1^{er} juin 2014 (Associated Press) Deux femmes sont arrêtées par les policiers après avoir participé à une petite, mais bruyante manifestation à **Moscou** en faveur de la fierté des personnes LGBT et contre la loi homophobe russe. Une vidéo affichée sur YouTube semble montrer les deux manifestantes qui sont attaquées par au moins un policier en civil quelques minutes avant d'être arrêtées par les policiers.

La petite manifestation a eu lieu près des bureaux du maire de Moscou. Un permis de manifestation a été demandé par les organisateurs, mais les responsables de la ville de Moscou l'ont refusé.

Même si l'homosexualité a été décriminalisée en soi en Russie il y a près de vingt ans, la plupart des démonstrations publiques de fierté de l'orientation sexuelle ou de l'identité sexuelle des personnes LGBT sont interdites depuis que le président Vladimir Poutine a entériné la fameuse loi contre la propagande gaie l'an dernier.

26 juin 2014 (RFI) La **Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)** ordonne à la **France** de reconnaître les enfants nés de mères porteuses à l'étranger même si la maternité de substitution est interdite sur le territoire français. Refuser de le faire mine l'identité des enfants, a décrété la Cour dans des causes présentées par deux familles françaises. La France a le droit d'interdire la parentalité de substitution, mais pas de refuser la reconnaissance juridique des relations parents-enfants des enfants nés de mères porteuses, a tranché la CEDH.

La CEDH a jugé que la décision française était une violation du droit des enfants au respect de leur vie privée, tout en reconnaissant le droit de la France de déclarer la maternité de substitution illégale sur son territoire et sa préoccupation du fait que les parents français pourraient se rendre à l'étranger pour avoir recours à la procédure.

Le statu quo « minait l'identité des enfants au sein de la société française », a déclaré la Cour et signifiait que leurs droits successoraux étaient moins favorables que ceux d'autres enfants.

Le gouvernement français répugnait à s'attaquer à la question depuis la campagne de droite contre la loi sur l'égalité du mariage, alors que les opposants ont accusé les socialistes de miner la famille et de vouloir légaliser la procréation médicalement assistée.

27 juin 2014 (The Advocate) Des centaines de réfugiés LGBT — dont l'existence a été criminalisée par la nouvelle loi draconienne de l'**Ouganda** contre l'homosexualité — fuient l'Ouganda pour le Kenya voisin après avoir été victimes de menaces, de chantage, d'enlèvements, d'arrestations, d'expulsions et d'attaques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, affirme un militant kényan et organisateur communautaire LGBT.

Selon le militant Nikki Mawanda, un transgenre ougandais qui vit présentement aux États-Unis et qui a présenté une demande d'asile, des décennies de travail et des centaines de milliards de dollars d'investissement dans la lutte contre le VIH et le SIDA en Afrique sont maintenant menacés par le stigmate nouvellement exacerbé contre les personnes LGBT, en partie à cause de la loi de l'Ouganda contre l'homosexualité.

La Loi de l'Ouganda contre l'homosexualité et la recrudescence générale de l'homophobie en Afrique, attisée par des politiciens en quête de distraction de leur piètre performance, réveillent de vieux stéréotypes qui poussent les gens à croire que seules les personnes LGBT contractent le VIH et le SIDA.

« La personne LGBT ordinaire en Ouganda a de la difficulté à joindre les deux bouts », soutient Nikki Mawanda. Elle est sans-abri parce qu'elle a été expulsée de la petite maison où elle habitait avant l'adoption de la loi parce que la loi dit que leur propriétaire doit les expulser. La personne LGBTI moyenne en Ouganda ne peut aller à l'hôpital pour obtenir un médicament contre la malaria ou des antirétroviraux parce que les médecins craignent

d'être emprisonnés en raison de la nouvelle loi ». Cette loi prévoit sept ans de prison pour les propriétaires qui n'expulsent pas les locataires LGBT.

Nikki Mawanda soutient que la loi a également essentiellement donné carte blanche aux homophobes ougandais pour attaquer, voire tuer, les personnes LGBT. Il n'est donc pas surprenant que les Ougandais LGBT cherchent la sécurité et demande l'asile aux États-Unis, au Canada, en Suède, en Écosse, au Kenya et même au Rwanda.

29 juin 2014 (DW News) La communauté LGBT de **Turquie** se mobilise en grand nombre dans la principale rue piétonne d'Istanbul, l'avenue Istiklal, pour le défilé de la fierté de cette année. La police était sur place pour intervenir en cas de violence, mais la manifestation est demeurée pacifique. Les participants ont agité des drapeaux arc-en-ciel et brandi des pancartes demandant la fin de l'homophobie dans les pays musulmans. Des phrases telles que « L'amour n'a pas de sexe », « Un autre type de famille peut exister » et « Arrêtons l'homophobie » apparaissaient sur les pancartes.

L'homosexualité n'est pas illégale en Turquie, mais l'homophobie demeure très présente parmi la population très conservatrice des pays du Moyen-Orient. En 2010, la ministre de la Famille et des Femmes, Selma Aliye Kavaf, a qualifié l'homosexualité de « maladie qui doit être traitée ».

Le défilé a suscité des critiques de la part d'islamistes sur Twitter. Ils n'étaient apparemment pas d'accord à la fois avec le gouvernement qui a permis à la communauté LGBT de tenir sa manifestation et avec le fait que le défilé coïncidait avec le début de la période sacrée musulmane du ramadan.

7 juillet 2014 (Washington Post) Les enfants de couples homosexuels s'en sortent beaucoup mieux que les enfants de la population en général sur le plan de la santé physique et du bien-être en général selon des chercheurs de l'Université de Melbourne en Australie.

« Il est souvent suggéré que les enfants dont les parents sont homosexuels s'en sortent moins bien parce qu'il leur manque un parent d'un sexe en particulier. La recherche que mes collègues et moi venons de publier dans la revue démontre cependant que ce n'est pas le cas », a déclaré le chercheur principal, Simon Crouch.

Simon Crouch et son équipe ont mené une enquête auprès de 315 parents homosexuels ayant un total de 500 enfants dans toute l'Australie. L'enquête indique qu'environ 80 % des enfants avaient des femmes comme parents et 18 % des hommes.

Les enfants de familles homoparentales ont obtenu des résultats supérieurs d'environ 6 % sur la santé générale et la cohésion familiale, même en tenant compte des facteurs socioéconomiques tels que l'éducation des parents et le revenu du ménage, a écrit Simon Crouch. Cependant, pour la plupart des mesures en matière de santé, y compris le comportement émotionnel et la capacité physique, il n'y avait aucune différence en comparaison avec les enfants de la population en général.

Simon Crouch a indiqué que la plus grande cohésion sociale parmi les familles homosexuelles provenait d'une distribution égale des tâches. Il a déclaré que les couples homosexuels sont susceptibles de partager les responsabilités plus également que les couples hétérosexuels.

31 juillet 2014 (Al Jazeera) Des militants pour les droits des homosexuels ont entrepris des procédures judiciaires dans un tribunal de **Pékin** contre une clinique qui fait de la publicité pour une « thérapie de conversion » à Chongqing. « L'homosexualité n'a pas besoin d'être guérie! » ont scandé une dizaine de militants à l'extérieur du tribunal au moment du début des procédures.

L'homosexualité a cessé d'être considérée comme une maladie mentale en Chine en 2001, mais l'intolérance envers les gais et lesbiennes demeure largement répandue, et les militants ont salué l'affaire sans précédent comme un important pas en avant. Le plaignant, qui est gai et qui s'est présenté uniquement sous le nom de

Xiao Zhen, affirme que la clinique Xinyu Piaoxiang à Chongqing l'a traumatisé quand il a subi des électrochocs après qu'on lui ait dit d'avoir des pensées sexuelles impliquant des hommes.

Les personnes qui affirment leur identité auprès de leurs amis et de leur famille en Chine subissent souvent une grande pression pour suivre un « traitement » sexuel ou pour épouser un ou une partenaire du sexe opposé.

« C'est le premier cas de ce genre en Chine. Avant, les tribunaux chinois n'auraient jamais accepté une telle affaire », a déclaré Xiao Chuan, membre du groupe chinois de défense des droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres. Xiao Chuan est un pseudonyme pour éviter les représailles du gouvernement. « C'est un signe de tolérance » de la part du gouvernement chinois envers les Chinois LGBT, a-t-il ajouté.

La décision survient après des années de protestation par des militants en santé mentale et en défense des droits des homosexuels à travers le monde contre la thérapie de conversion. Zhang Rui, qui est responsable du programme de consultation psychologique du centre LGBT de Pékin indique que les militants espèrent que l'affaire va contribuer à modifier les perceptions publiques des Chinois voulant que le gais souffrent de maladie mentale.

31 juillet 2014 (Advocate News) Au Mexique, un couple de lesbiennes se bat pour obtenir des droits parentaux. Alejandra Bandera Rosales et Claudia Brizeiry López Ramos sont devenues en mars le premier couple homosexuel marié légalement dans l'État mexicain du Michoacán. Depuis ce temps, le couple se bat contre un code de la famille fédéral qui risquerait de leur faire perdre la garde de leurs enfants si elles voyagent dans des États où le droit à l'égalité du mariage n'est pas reconnu.

Le couple a récemment appris que l'État où elles habitent a prononcé un jugement en leur faveur, étant aussi d'avis que la politique allait à l'encontre de la Magna Carta (« Grande Charte ») du Mexique et du Treaty of International Human Rights. Le désaccord du Congrès avec la décision pourrait limiter la victoire à l'État du Michoacán.

6 août 2014 (Daily Extra) – Le procureur général de l'**Ouganda** a produit un avis d'appel de la décision du tribunal du 1^{er} août qui a invalidé la loi contre l'homosexualité. Les motifs sur lesquels le gouvernement s'appuiera pour en appeler ne sont pas encore connus. Le 1^{er} août dernier, la cour a invalidé le projet, entériné par la suite en loi plus tôt cette année, contre l'homosexualité. La cour a affirmé que la mesure était illégale puisque la loi a été entérinée lors d'une session parlementaire où le quorum n'était pas atteint.

La loi prévoyait des sentences allant jusqu'à la prison à perpétuité pour les personnes déclarées coupables d'avoir eu des relations sexuelles homosexuelles. Elle prévoyait également de longues peines de prison pour les personnes déclarées coupables d'infractions telles que « tentative d'homosexualité » de même que « promotion de l'homosexualité ». Bien que la loi bénéficie d'un grand appui en Ouganda, elle a été condamnée en Occident et les groupes de défense des droits l'ont décrite comme étant draconienne.

Nicholas Opiyo, un avocat ougandais qui faisait partie des requérants, a bien accueilli la décision, mais a affirmé que c'était une occasion manquée d'ouvrir un débat sur le fond de la loi. « Il pourrait se passer beaucoup de temps avant que l'appel ne soit entendu – s'il n'est jamais entendu », a déclaré Nicholas Opiyo en faisant remarquer que la Cour suprême pourrait refuser de l'entendre. Si la Cour suprême devait rendre une décision en faveur du gouvernement, elle pourrait également ordonner au tribunal inférieur d'entendre le reste de la pétition qui contestait la loi contre l'homosexualité pour divers motifs concernant les droits de la personne.

Sinon, si la Cour suprême maintient la décision du tribunal constitutionnel, un nouveau projet de loi contre l'homosexualité pourrait être présenté. Nicholas Opiyo ne croit toutefois pas que l'exécutif du gouvernement souhaite donner suite à la loi en raison des sanctions, des réductions de l'aide et des suspensions internationales. Pourtant, il observe que l'Ouganda peut changer très rapidement, faisant remarquer que les prochaines élections auront lieu dans deux ans. La question pourrait être un pilier très important de la campagne pour les députés de plusieurs circonscriptions.

14 août (Gay Star News) – Les lesbiennes **taïwanaises** Chou Shu-chi et Wang Shu intentent une poursuite contre le gouvernement de Taïwan après que celui-ci ait refusé de les reconnaître toutes les deux comme les tutrices légales des jumeaux qu'elles élèvent ensemble. Les deux femmes sont en couple depuis 15 ans, soit depuis leur rencontre à l'université. Il y a quatre ans, elles ont décidé qu'elles souhaitaient fonder une famille et Chou s'est donc rendue au Canada pour avoir recours à la procréation assistée.

On avait dit au couple qu'il y avait 60 % des chances pour que la procédure ne fonctionne pas. Les deux femmes ont donc été renversées d'apprendre qu'elles attendaient des jumeaux, un garçon et une fille. Toutefois, bien que la mère biologique ait la tutelle légale des enfants, Taïwan n'autorise pas les conjoints de couples homosexuels à adopter les enfants de leur partenaire. Wang n'a donc pas de droits parentaux. Le couple tente maintenant une poursuite pour tenter de faire modifier les règlements du Code civil de Taïwan au sujet de beaux-parents pour faire en sorte que Wang soit reconnue comme la belle-mère de leurs enfants.

Des nouvelles de la Coalition des familles LGBT RENCONTRES À VENIR

AOUT/SEPTEMBRE 2014 :

◆ **SAMEDI 30 AOUT DE 11H À 17H.**
JOURNÉE COMMUNAUTAIRE - FÊTE ARC-EN-CIEL (À QUÉBEC)

La Coalition des familles LGBT aura un kiosque sur la rue St-Jean à Québec.

◆ **SAMEDI 30 AOUT DE 17H À 19H.**
5 À 7 POUR LES PARENTS LGBT - FÊTE ARC-EN-CIEL (À QUÉBEC)

Détails à venir...

◆ **DIMANCHE 31 AOUT DE 11H À 15H.**
BRUNCH FAMILIAL À LA PLACE D'YOUVILLE - FÊTE ARC-EN-CIEL (À QUÉBEC)

En collaboration avec GLBT-Québec. Détails à venir...

◆ **SAMEDI, 13 SEPTEMBRE DE 11H À 15H (DATE DE PLUIE: DIMANCHE 14 SEPTEMBRE)**
PIQUE-NIQUE À LA FERME BIO DE NOS MEMBRES EBY ET JENNA

La Coalition des familles LGBT souhaite inviter toutes les familles membres de la CF-LGBT avec ou sans enfants, de même que tous nos alliés et amis, à un immense pique-nique familial. Venez vous détendre et échanger avec votre famille et des amis à la ferme biologique de nos membres, Eby et Jenna. Il y aura de la musique, des sports et des jeux.

Veillez apporter votre propre lunch

Lieu : 398, route du Canton, Brownsburg-Chatham

(voir le dépliant ci-joint pour les indications et les détails)

OCTOBRE 2014

◆ **MERCREDI 15 OCTOBRE À 19H**
DISCUSSION ET ACTIVITÉ : PARTAGEZ NOTRE VÉCU EN TANT QUE PARENTS ET FUTURS PARENTS TRANS »

Au printemps 2015, la Coalition des familles LGBT publiera un livre sur nos familles avec les Éditions du remue-ménage. Plusieurs chapitres de ce livre porteront sur la parentalité. Nous aimerions beaucoup obtenir votre opinion et que vous partagiez vos expériences afin que ce livre reflète fidèlement le vécu des parents et des futurs parents trans. Nous voulons entendre vos histoires : Avez-vous fait votre transition avant ou après l'arrivée de vos enfants? Êtes-vous une personne trans planifiant avoir des enfants? Quels furent vos victoires et les obstacles que vous avez rencontrés? Est-ce que les temps ont changés? Est-ce que notre société évolue? Comment vos

enfants et/ou votre partenaire ont réagi à la nouvelle de votre transition? Est-ce que votre identité en tant que parent a changé suite à votre transition? Êtes-vous un père, une mère ou un peu des deux? Qui vous a été d'un plus grand support? Qu'est-ce que les professionnels de la santé devraient savoir sur la transparentalité? Nous apprécierons beaucoup votre aide en venant partager vos connaissances avec nous dans un environnement empathique et confidentiel.

SVP réserver à info@famillesLGBT.org

Lieu : Centre St-Pierre, 1212, rue Panet, Montréal, salle 203.

◆ SAMEDI 18 OCTOBRE À 11H

ACTIVITÉ POUR L'HALLOWEEN : CUEILLETTE DE CITROUILLES AU VERGER LABONTÉ

(Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements)

NOVEMBRE 2014

◆ SAMEDI 8 NOVEMBRE ET DIMANCHE 9 NOVEMBRE

FIN DE SEMAINE INTENSIVE À MONTRÉAL POUR LES FUTURS PARENTS LGBT

Des formateurs et formatrices chevronnés répondront à vos questions sur différentes facettes des réalités homoparentales : Comment former une famille? Quels sont nos droits et responsabilités en tant que parents LGBT au Québec? Comment expliquer aux enfants leurs origines? Comment est-ce que ça fonctionne dans les cliniques de fertilité, les agences de mères porteuses, les centres jeunesse? Comment répondre aux questions les plus souvent posées, basées sur des stéréotypes? Quelle est l'expérience de nos familles et de nos enfants dans les garderies et à l'école?

L'inscription à l'avance est obligatoire : (514) 878-7600 ou info@famillesLGBT.org

Le nombre de places est limité. (Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements)

◆ SAMEDI 8 NOVEMBRE 9h30-11h00

ACTIVITÉ PARENTS AVEC BÉBÉS OU JEUNES ENFANTS

Discussions autour de la place de chacun des parents dans le couple après l'arrivée de bébé.
3162 Masson.

Lieu : 3162 Masson (plateau Mont-Royal)

BABILLARD :

◆ **Le Centre des femmes du Verdun** offre l'écoute individuelle pour lesbiennes les mercredis de 9 h – 12 h et une série d'ateliers sur les relations lesbiennes saines. Pour plus d'information : 514-767-0384 ou site Web : www.centredesfemmesdeverdun.org

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francs. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info : margelleboisfrancs@hotmail.com

www.lamargelle.spaces.live.com

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), www.dorshei-emet, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

◆ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne

ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032 St-Hubert (métro Beaubien). Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

DIVERS :

♦ Traducteurs, rédacteurs, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@famillesLGBT.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@famillesLGBT.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.
